
Lettre du citoyen Flouret, curé de Cany (Seine-Inférieure) par laquelle il annonce l'abdication aux fonctions de son ministère, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Flouret, curé de Cany (Seine-Inférieure) par laquelle il annonce l'abdication aux fonctions de son ministère, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 682;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40065_t1_0682_0000_2;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

Le citoyen Flouret, curé de Cuy (Cuy-Saint-Fiacre), département de la Seine-Inférieure, abdique les fonctions de son ministère.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Flouret (2).

« 6 frimaire, 2^e année de la République française une, indivisible et impérissable.

« Législateur frère et ami,

« J. profite, en vrai sans-culotte, des avantages de la loi pour abdiquer sur-le-champ toutes les fonctions de mon ministère.

« Salut et fraternité.

« FLOURET, curé de Cuy, département de la Seine-Inférieure, et canton de Gournay. »

La Société populaire de Brives, la première du département de la Corrèze qui ait abjuré les erreurs du catholicisme, écrit que dans une fête qu'elle a célébrée, le second décadi de brumaire, en l'honneur des martyrs de la liberté, les lettres des prêtres ont été brûlées par des enfants, au chant de l'Hymne à la liberté ; cette Société ne se borne pas à des fêtes : elle a ouvert une souscription pour armer, monter et équiper un cavalier ; la recette excède déjà la somme nécessaire pour cet objet. En attendant qu'elle envoie l'argenterie de son église, elle envoie une croix de Saint-Louis, 2 croix de Malte en or, une boucle de col et un cachet aux armes de Malte, en argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de Brive (4).

« Représentants,

« Les républicains de Brive, fiers de se trouver au niveau des circonstances, s'empressent de vous faire part des succès que leur zèle infatigable pour la propagation des principes a remportés sur la superstition, cette antique ennemie du bonheur de l'homme.

« Comme ils n'ont plus désormais d'autre religion que le culte de la liberté, ils ne veulent plus reconnaître de saints que les braves qui ont versé leur sang pour elle. A la fête absurde que des prêtres menteurs célébraient en l'honneur de tous les idiots ou fripons dont les noms formaient la légende, ils ont substitué la fête des héros français. Ce fut décadi 20 brumaire que nous honorâmes leur mémoire. L'hommage était digne de leurs mânes sacrés, car chaque cœur était un foyer ardent de patriotisme. Nous mettons sous vos yeux un exemplaire du procès-verbal de la cérémonie et des discours et couplets qui ont été prononcés ou chantés.

Nous espérons avant peu vous envoyer les détails d'une fête non moins intéressante, qui aura lieu décadi prochain dans la ci-devant église paroissiale, en l'honneur de la Raison. C'est là que nous porterons les derniers coups au monstre du fanatisme. Tous les gobelets tels que les calices, ciboires, croix et saints d'argent avec lesquels nos jongleurs faisaient leurs tours de foire seront brisés et envoyés à la Monnaie, pour expier tous les crimes et toutes les sottises dont ils ont été les instruments.

« Mais que parlons-nous encore de prêtres ? Il n'en reste plus dans notre commune. Elle a la gloire d'être la première du département de la Corrèze qui en ait vu abjurer publiquement leur erreur, elle est maintenant la seule qui n'en compte aucun dans son sein. Le 24 brumaire, Vielbans a remis ses lettres de prêtrise : son exemple a été suivi par tous ses confrères auxquels se sont joints deux curés des environs. Ces anciennes victimes du préjugé reconnaissent que ce n'est que de cette époque qu'ils sont vraiment dignes de porter le saint nom de républicains.

« Ces divers brevets d'imposture ont été brûlés par les mains de nos enfants, au chant de l'hymne des Marseillais.

« Nous ne nous bornons pas à des fêtes, représentants. Dans le sein de notre Société il a été ouvert une souscription pour monter, armer et équiper un cavalier. La recette excède déjà la somme nécessaire pour la République. Que faut-il faire pour elle ? Parlez, représentants, les patriotes de Brive sont prêts à tout. Leurs sentiments sont renfermés dans ces mots : *La liberté ou la mort ! Et sans la République point de liberté !* Avec une telle devise on peut aller loin dans la carrière.

« P. S. En attendant les ustensiles de notre ci-devant église, nous ferons passer à la Monnaie une croix de Saint-Louis, deux croix de Malte en or, une boucle de col et un cachet aux armes de Malte en argent. Le propriétaire de la première est un sans-culotte qui l'avait achetée depuis plus de dix ans d'un pauvre cavalier mort depuis dans la misère et qui eût préféré la plus modique pension à cette frivole récompense. L'une des deux autres a été déposée sur l'autel de la patrie par une ci-devant religieuse maltaise ; la troisième, avec les deux autres effets, a été offerte par un brave sans-culotte qui en était le propriétaire sans que pour cela sa famille ait jamais été entachée de noblesse ni d'aucune espèce de chevalerie.

« Brive, le 7 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« Les membres composant la Société des Amis de la République. »

(Suivent 52 signatures.)

Procès-verbal de la fête célébrée à Brive en l'honneur des héros martyrs de la liberté (1).

Le second décadi de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Les prêtres, pour honorer les morts, don-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.